SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2024-ETSPA-068

portant fixation des tarifs et du forfait global « dépendance » pour l'année 2024
EHPAD du Lac d'Aiguebelette
Place des Quatre saisons
73470 Novalaise

N° Finess : 730009818

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

Contact : Christiane CARRIER
☎ 04 79 60 29 27
✉ christiane.carrier@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;

VU Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-2 et R.351-1 à R.351-4 ;

VU Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;

VU Le code de la santé publique ;

VU Le courriel de l'EHPAD du Lac d'Aiguebelette reçu le 12 mars 2023 relatif aux propositions budgétaires pour l'année 2024 ;

VU La délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 (Budget primitif 2024 du Département) ;

SUR Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240507-2024-ETSPA-068-AR
Date de réception préfecture : 07/05/2024

ARRÊTE

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'EHPAD du Lac d'Aiguebelette est de 63 lits, dont 2 lits d'hébergement temporaire.

Article 2 - Tarification 2024 :

	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Hébergement permanent et temporaire	78,77 €	à compter du 1er mai et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	105,89 €	à compter du 1er mai et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Forfait global « dépendance »	345 495,36 €	Versé par 1/12e
Tarifs « dépendance » GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	 30,58 € 19,41 € 8,23 €	à compter du 1er mai et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté

Article 3 - Au titre du budget 2024, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes de la section hébergement sont retenus comme suit :

	Groupes fonctionnels	**Montants en euros Hébergement**
Dépenses	Groupe I : *Dépenses afférentes à l'exploitation courante*	450 190,25
	Groupe II : *Dépenses afférentes au personnel*	931 596,78
	Groupe III : *Dépenses afférentes à la structure*	527 121,07
	Déficit	
TOTAL		**1 908 908,10**
Recettes	Groupe I : *Produits de la tarification*	1 730 174,01
	Groupe II : *Autres produits relatifs à l'exploitation*	147 771,09
	Groupe III : *Produits financiers et produits non encaissables*	30 963,00
	Excédent	0,00
TOTAL		**1 908 908,10**

Accusé de réception en préfecture
073-227300038-20240507-2024-ETSPA-068-AR
Date de réception préfecture : 07/05/2024

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département et Monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concerné,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le - 7 MAI 2024

Le Président,

Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

- 7 MAI 2024

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
- 7 MAI 2024
PUBLICATION

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240507-2024-ETSPA-068-AR
Date de réception préfecture : 07/05/2024

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240507-2024-ETSPA-068-AR
Date de réception préfecture : 07/05/2024